

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.
Paris: 35 fr.
Poste: 18
10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR 21 Juillet 1884.

Chronique générale.

LE VOTE DU DIVORCE.

Samedi, à la Chambre, l'ordre du jour appelé la discussion de la proposition de loi, amendée par le Sénat, tendant à rétablir le divorce. Après une courte discussion, la loi a été votée par 360 voix contre 429. Cette fois, c'est fait: le divorce est définitivement rétabli.

EXPLIQUEZ-VOUS!

Sous ce titre, nous lisons dans le Peuple:

« Le prince Victor et ses commanditaires méditeront avec fruit la déclaration que M. Paul de Cassagnac publie dans le Pays et que nous croyons utile de reproduire.

« Celui qui sollicitait et obtenait du prince Victor, au nom des comités impérialistes de Paris et de la Seine, les engagements qui devaient constituer le programme du nouvel Empire, celui qui, au nom des comités impérialistes de Paris et de la Seine, allait le 21 juin saluer dans le prince Victor le représentant de la tradition impérialiste, s'élève aujourd'hui au nom du droit royal contre des prétentions des Bourbons d'Espagne, et déclare que bon nombre d'impérialistes s'estimeraient, comme lui, heureux d'être sauvés par un prince de la maison de Bourbon.

« Qu'allait donc faire M. Paul de Cassagnac chez l'Empereur du 64 bis?

« Allait-il y chercher le représentant de la cause qu'il a jusqu'ici défendue avec la fougue d'une fidélité qui mettait son orgueil à n'avoir pas connu de défaillance?

« Non, il allait y ménager l'une des solutions auxquelles il se déclare prêt à s'attacher, pourvu qu'elles le délivrent de la République.

« M. Lévrot et ses amis ont voulu faire du prince Victor leur instrument.

« M. Paul de Cassagnac en fait un en cas et comme une solution de rechange.

« Nous attendons que la Patrie et le Petit Caporal nous disent comment ils concilient cette nouvelle attitude avec leur dévouement à l'Empire qui les a poussés à consommer la rupture et à jeter le prince Victor dans la rébellion.

« Il peut être quelquefois prudent de se faire; mais le silence ici serait la complicité.

« La parole est à M. Guyon. — La parole est à M. Lucien Millevoye.

« A quelque nuance du parti qu'ils appartiennent, les bonapartistes ont le droit de savoir si M. Paul de Cassagnac parle encore au nom des comités impérialistes dont il est le président. E. PASCAL. »

Voici la déclaration de M. Paul de Cassagnac:

« Plus que personne nous avons attaqué la famille d'Orléans, à une époque où nous imaginions que l'Empire était définitivement fondé et que Dieu nous garderait éternellement la branche Napoléonienne à laquelle nous nous étions dévoués.

« Mais, depuis nos malheurs, tant au point de vue des faits que des personnes, nous sommes revenu de cette intransigeance qui nous faisait exagérer les inconvénients de tout ce qui n'était pas nous-même, et nous connaissons plus d'un impérialiste qui s'estimerait aussi heureux que nous d'être sauvé, même par des princes d'Anjou, que personne ne connaît et que peu de personnes ont envie de connaître. »

LE CITOYEN CLOVIS HUGUES A MARSEILLE

On sait que ce député a fait grand tapage devant l'hôpital des cholériques dont on lui refusait l'entrée.

Voici les renseignements donnés par le Journal de Marseille que M. Clovis Hugues aurait, dit-on, l'intention de poursuivre:

« C'était sa troisième visite dans la même journée. Il avait à sa première visite, insulté les religieuses. A la seconde visite, pas d'incident. Il revient à 9 heures du soir avec un camarade. On lui répond qu'il est trop tard.

M. Clovis Hugues, qui paraissait dans un état de surexcitation que nous ne cherchons pas à définir, s'emporte, excipe de sa qualité de représentant du peuple et veut entrer quand même.

Ses cris ameurent tout l'hôpital.

M. Clovis Hugues injurie tout le monde. « C'est parce que vous n'êtes pas des réactionnaires que vous ne voulez pas permettre à un représentant du peuple de soigner les malades! Monsieur Belzunce, pour être resté chez lui, a une statue, et moi libre-penseur je viendrai avec ma femme frictionner les malades. »

On lui répond: Nous ne sommes ici pour faire ni de la politique ni de la religion. Peine inutile: M. Clovis Hugues n'entend rien.

M. Clovis Hugues va jusqu'à lever la main sur les internes. On le pousse vers la porte. Quelques infirmiers veulent sauter sur lui. On a peine à les contenir. On le pousse enfin et on ferme la porte sur lui. En se débattant il égratigne une sœur à la main. La porte fermée, il donne des coups de pied et de coude et casse deux grandes vitres. Un infirmier veut passer par l'ouverture laissée vide pour lui sauter à la gorge. On le retient.

Nos deux héros remontent dans la voiture de place qui les attendait et M. Clovis Hugues crie: « Tas de lâches! »

M. Chanzel, administrateur de l'hospice du Phuro, appelé le soir même à l'Hôtel-Dieu, a fait un procès-verbal de la scène, qui a été transmis au préfet. »

LA SOUSCRIPTION DE M. GRÉVY.

Le voyage de M. le duc de Chartres a produit un immense effet. Le contraste qu'offre la conduite du vaillant prince avec l'attitude de nos gouvernants, consterne les gauches.

D'actives démarches seraient faites, paraît-il, auprès de M. Grévy pour le décider non à visiter les cholériques, mais, du moins, à secourir les victimes. Jusqu'ici le président résiste et objecte ses « charges. » L'entretien de ses immeubles lui coûte si gros! Pour mettre fin à une situation qu'ils jugent souverainement déplaisante, certains radicaux seraient allés trouver M. Waldeck-Rousseau et lui auraient demandé s'il ne serait pas possible de distraire du chapitre des fonds secrets une somme considérable et de l'envoyer à Marseille à titre de souscription présidentielle. De cette façon, les appanages seraient sauvés et le scandale cesserait.

Malheureusement, les fonds secrets sont, à l'heure qu'il est, fort entamés. Naguère; encore, un subside fort important n'a-t-il pas été fourni par le ministère pour l'élection de M. Denayrouse? De plus, les élections générales auront lieu l'année prochaine. Or, n'est-il pas besoin d'économiser maintenant en vue de cette question capitale? M. Waldeck ne s'est pas laissé attendrir. On compte néanmoins le faire capituler à force d'instances, sans se dissimuler, toutefois, que les libéralités budgétaires de M. Grévy seraient bien tardives et produiraient une singulière impression après la magnifique souscription des princes. Ne dirait-on pas, en effet, que le Président n'a offert son obole que pour ne pas se laisser distancer par le comte de Paris, et la ville de Marseille ne serait-elle pas tentée de faire honneur aux princes d'un cadeau qui n'aurait été déterminé que par leur exemple? *

On annonce la mort de M^{me} veuve Halévy, la veuve de Fromental Halévy, l'auteur de la Juive et des Mousquetaires de la Reine.

M^{me} Halévy était la sœur de M. Rodriguez, l'agent de change.

Elle laisse deux filles dont la plus jeune est aujourd'hui la veuve de Georges Bizet.

L'État, pour honorer la mémoire d'Halévy, avait constitué à sa veuve une rente de 5,000 francs.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Deuxième partie.

Lucienne, assise en face d'elle, la tête appuyée sur la main, l'écoutait avidement; son rude visage s'épanouissait de plaisir; puis, soudain, à la dernière partie du récit:

— Et tu l'as refusé! s'écria-t-elle, ce bon cœur si aimant! Mais tu es folle!...

— Lucienne! fit Marthe gravement.

— Et la vieille servante se reprenant:

— Non, tu as de la fierté, tu ne veux pas que ta pauvre soit à charge à personne; mais, vois-tu, Marthe, tu as tort d'avoir refusé M. Trévirec... Tu as dû lui faire du chagrin...

— Les yeux de la jeune fille se noyèrent de pleurs.

— Oui, dit-elle, et son chagrin me brise.

D'un regard étonné Lucienne enveloppa son visage de ce double chagrin; et Marthe, devinant la question toute prête à s'échapper des lèvres de la pauvre:

— Vois-tu, dit-elle d'une voix lente et brisée; vois-tu, ma bonne Lucienne, M. Trévirec s'est enfui bien loin lorsqu'il était pauvre, me croyant riche... Puis-je être moins noble, moins fière que lui?...

Et Lucienne, trouvant juste ce raisonnement de Marthe, demeura silencieuse. Elle marchait de long en large dans la chambre, l'œil étincelant, les poings fermés, et ruminant, dans son esprit, ce qu'elle pourrait bien dire à M^{me} Derriou.

Pourtant enfin la main à son front, dans un geste qui lui était familier:

— Ah! c'est cela!... j'ai trouvé!...

Et, sans que Marthe eût le temps d'ajouter un mot, elle prit sa mante et sortit en courant.

Elle reparut à l'heure suivante, les joues encore rouges, l'œil animé; et, tout essouffée, elle se jeta sur une chaise:

— Ah! me voilà, enfin...

Marthe, immobile et muette, la regardait avec inquiétude.

— Eh bien! ma fille, j'arrive de chez ta dame.

Et comme la jeune fille allait l'interroger:

— Croirais-tu, reprit Lucienne d'une voix vibrante, croirais-tu, Marthe, que la Rose n'a jamais voulu me laisser entrer; mais j'ai tout de même déchargé mon cœur, va!... La belle demoiselle ne portera pas en terre ses méchancetés. Je lui en ai dit, mon Dieu! je lui en ai dit!... Et j'ai crié si haut!... Ah! si la vieille n'a pas entendu c'est

qu'elle n'a pas l'oreille fine! Tous les beaux laquais en sont venus sur l'escalier... Mais c'est moi qui les ai tous remballés!...

Elle parlait, encore animée par la colère. Ses gestes étaient énergiques, ses yeux flamboyaient; puis s'attardant tout à coup devant le visage de Marthe inondé de pleurs, elle ouvrit les bras à la jeune fille.

— Ma pauvre petite, comment as-tu pu rester si longtemps au milieu de tout ce méchant monde-là? Il faut que tu aimes bien notre Louis...

— Enfin, te voilà revenue, et ta Lucienne est bien contente, va, pauvre brebis du bon Dieu!

Marthe sourit à travers ses larmes; et, d'une chaude pression de main, remercia l'ardent champion qui venait de la défendre si vaillamment.

VIII

Marthe, tombée dans une sorte d'accablement dont rien ne pouvait la distraire, ne dormait plus; et, tout le jour, les yeux grands ouverts et songeurs, elle tirait l'aiguille avec une régularité automatique. Les fleurs se nuageaient sur sa tapisserie sans qu'elle en eût conscience.

Parfois elle regardait tristement par la fenêtre ouverte.

Sur la cour humide, avril avait mis un gai rayon. Les passereaux picoriaient joyeusement au bord des gouttières. Dans le parterre aérien, entre deux pots

de giroflée, le petit rosier avait entr'ouvert sa première rose.

Marthe la contemplait en silence.

— Réjouis-toi, semblait dire la fleurlette; c'est le printemps!

Et les giroflées en s'épanouissant, et les passereaux en voletant, et le soleil en réchauffant les toitures, répétaient tous:

— C'est le printemps, Marthe! Essaie tes yeux. Aie donc pitié de ton pauvre cœur... Vois comme il palpite!...

— Non, non, répondait Marthe; il n'y aura plus jamais pour moi de printemps sur la terre.

Et le regard fixe, les mains jointes et crispées, elle demeurait immobile, oubliant tout, jusqu'à son travail.

Lucienne la regardait à la dérobée:

— Bonne sainte Vierge! murmurait-elle, inspirez-moi... Voilà ma petite Marthe qui devient pâle que ça fait pitié, et là-bas, on a du chagrin à Beau-chêne...

« Le pauvre M. Yves m'a écrit une lettre à vous fendre le cœur... Et dire que Marthe ne veut seulement pas la lire... Seigneur Dieu! que pourrais-je donc bien inventer?...

Pendant son monologue, elle allait et venait dans la chambre, disposant les menus objets avec un ordre minutieux, puis demeurant toute songeuse, l'époussetoir levé:

LE CHOLÉRA.

LE DUC DE CHARTRES A MARSEILLE.

Vendredi matin, à huit heures et demie, M^r le duc de Chartres s'est rendu à l'hôpital des cholériques du Pharo.

Son Altesse était accompagnée de MM. le comte d'Haussonville, comte de Saporta, baron de Fonscolombe, Arthur Le Mée et Michel Colom, conseillers municipaux, les docteurs Olive et d'Astros.

C'est après un long moment passé à parlementer avec l'administration, que le Prince a pu pénétrer dans l'hôpital.

Le docteur Nicolas Duranty et l'interne Oddo l'ont conduit dans les différentes salles affectées aux cholériques.

Le Prince a séjourné longtemps dans la salle où se trouvent les malades le plus gravement atteints. Le *Figaro* rapporte qu'à ce moment même un cholérique expirait.

Le Prince a adressé des paroles de consolation à tous les malades, distribuant des poignées de main et soulevant lui-même les paupières des moribonds afin de savoir s'il leur restait encore un peu de vie.

Il est monté ensuite à l'étage au-dessus et a fait une longue visite aux femmes et aux enfants, priant M. le comte d'Haussonville de prendre les noms de quelques victimes qui l'intéressaient particulièrement. M^r s'est chargé de l'avenir d'un pauvre enfant de 43 ans nommé Blasy qui est orphelin et a dit devant son lit :

« Pauvre enfant ! Messieurs, il faut qu'on sauve celui-là. Ses parents ont payé le tribut pour lui... Dieu aura pitié. »

Le Prince a visité les autres salles de l'hôpital, félicitant le personnel. Sœurs, docteurs et internes de leur admirable dévouement. La visite a duré plus d'une heure. En prenant congé de la supérieure, M^r le duc de Chartres lui a remis 4,000 francs pour ses pauvres.

Il s'est rendu, du Pharo, chez plusieurs notabilités du parti royaliste, et, après un court repas à son hôtel, est allé visiter un fourneau catholique installé rue du Dragon par la famille Prat.

Le Prince a remis 500 francs au curé de la paroisse et assisté à la distribution des rations aux indigents. Il a goûté le vin et le bouillon.

Dans l'après-midi, le Prince a chargé M. le comte d'Haussonville de porter au maire une somme de 20,000 francs qui devra être distribuée par la commission des secours.

Une autre somme de 40,000 francs a été également remise par M. d'Haussonville à M^r Robert. Ils seront distribués par les soins des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui soignent les cholériques.

A quatre heures, le Prince s'est rendu à la Capelette, faubourg de Marseille, où on lui avait signalé la famille Galonnier, composée de neuf enfants dont la mère est morte victime de son dévouement. Il a fait remettre sur sa cassette particulière une somme assez ronde pour subvenir aux besoins des pauvres petits.

M^r le duc de Chartres a également donné

500 francs de sa poche, pour être distribués aux marias et ouvriers du port sans ouvrage. Il a terminé cette belle journée, pendant laquelle il a reçu les bénédictions et les remerciements de tous les cœurs des malheureux qu'il a secourus, par une visite aux cholériques des faubourgs.

Le soir, le Prince a fait envoyer 4,000 fr. au chemin de fer, pour les familles de huit employés, morts du choléra. Samedi matin il a dû partir pour Toulon, où il va commencer la mission qui lui a été confiée par la Famille royale.

A MARSEILLE.

Il y a eu avant-hier soixante-cinq décès cholériques.

L'émigration continue.

A côté du choléra, la fièvre typhoïde fait de grands ravages; la mortalité augmente tous les jours; depuis le 27 juin, date du commencement de l'épidémie, le nombre des victimes s'élève à sept cent quarante-huit.

Le quartier de la Capelette, près de la caserne de cavalerie, est sérieusement atteint. De nombreux cas se sont produits dont plusieurs ont été suivis de décès.

La commission de la souscription publique a reçu aujourd'hui dix mille francs de M. de Rothschild, second envoi de cette généreuse famille.

Le Pape a envoyé à l'évêque de Marseille une somme de 20,000 fr. pour être distribuée aux pauvres de Marseille et de Toulon.

A TOULON

La panique prend des proportions innarrables; il est vrai que les décès se produisent de tous côtés dans des conditions qui sont bien de nature à faire perdre complètement la tête à une population déjà affolée.

M. Guyon, professeur du lycée, vient de perdre en deux jours sa femme et ses deux filles, décédées au quartier des Moulins, que ces trois malheureuses femmes n'avaient pas quitté un instant depuis le début de l'épidémie.

Le monde maritime a été vivement impressionné par le décès foudroyant de M. Marestant, aide-commissaire, officier d'administration de la *Provencale*, le stationnaire du port de Toulon, qui est mort cinq heures après avoir éprouvé les premiers symptômes.

Le choléra, qui n'avait jamais fait d'apparition à La Garde, vient de se déclarer dans cette commune, distante de Toulon de 6 kilomètres, par un coup terrible: il a frappé deux personnes dans la même famille.

L'émigration continue sans relâche; les quelques magasins qui étaient encore restés ouverts jusqu'ici, ferment peu à peu; l'épicerie Centrale est fermée; fermés aussi les cafés du port, d'ordinaire si animés.

Les ouvriers de l' Arsenal voudraient tous s'en aller; le bruit a même couru que l' Arsenal allait être fermé sur la demande du conseil de salubrité; mais le préfet maritime s'est opposé jusqu'ici à une pareille mesure, dont le premier effet serait de jeter sur le pavé une nombreuse population ouvrière

qui, se trouvant réduite à la plus complète misère, deviendrait une proie trop facile pour le fléau.

La population s'émeut également des nombreux décès survenus à l'hôpital civil depuis qu'il a été transféré à Bon-Rencontre, dont la situation laisse à désirer.

Le quartier du Mourillon se trouve aussi dans une mauvaise situation au point de vue hygiénique.

L'INCIDENT DE ZARAUZ.

Le *Temps* a reçu de l'un de ses correspondants en Espagne les renseignements suivants sur l'incident regrettable qui s'est produit à Zarauz, le 4 juillet, et auquel l'ambassadeur de France à Madrid, M. le baron Des Michels, s'est trouvé mêlé de la façon la plus lâcheuse.

« Zarauz est une élégante station maritime située à vingt-cinq kilomètres de Saint-Sébastien, où la reine Isabelle est actuellement en villégiature. M. le baron Des Michels, qui se trouve lui-même en ce moment à Saint-Sébastien, s'était rendu lundi à Zarauz, pour y saluer la reine-mère.

« Notre ambassadeur avait invité à le suivre, dans cette partie, M. de Macedo, chargé d'affaires du Brésil, avec sa famille, ainsi que plusieurs membres du personnel de l'ambassade ou de la représentation consulaire française et plusieurs dames.

« Pendant que l'ambassadeur et ses invités se rendaient en voiture à Zarauz, ordre était donné au petit stationnaire français la *Fourmi* de se rendre dans la baie. La *Fourmi*, petit bâtiment de 20 tonnes au plus, portant sept hommes d'équipage, avait été mise par le ministre de la marine à la disposition de M. Des Michels, après avoir purgé cinq jours pleins de quarantaine dans le goulet de Puyssaye. Elle était munie d'une patente nette de santé, délivrée par les autorités du port de Saint-Sébastien, autorisait sa libre sortie pour Zarauz, Guetaria et Deva.

« M. Des Michels assista à l'embarquement de ses invités, auxquels il voulait ménager du large la vue pittoresque de la côte. Les carabiniers (gendarmes) espagnols avaient fait quelques objections à cette opération, mais ils s'étaient retirés à la vue de la patente nette exhibée par le capitaine.

« Mais quand la *Fourmi* voulut atterrir au petit port de Guetaria, mentionné sur la patente, on s'opposa à cette opération. Le ministre du Brésil et le consul français à Saint-Sébastien s'y rendirent sans attendre l'ambassadeur; arrivés au môle, ils le trouvèrent garni de gamins et de pêcheurs fort amusés de voir la *Fourmi* en panne, son youyou, petite embarcation à un rameur, qui portait M. le commandant Berry et M. de Marans, arrêté à quelques mètres de l'extrémité du môle et tenu en respect par trois carabiniers armés. M. de Macedo essaya de parlementer, et comme il héla l'embarcation française, les carabiniers tentèrent de l'en empêcher et chargèrent leurs armes en sa présence, bien qu'il leur eût déclaré sa qualité.

« Tandis que M. de Macedo faisait des efforts pour faire comprendre aux carabiniers qu'ils ne devaient point empêcher le débarquement, vu la patente de santé et encore moins menacer un bateau guerre et un ministre étranger avec des armes à feu, pas de là, sur la route même.

« M. le consul de France avait demandé à un sergent en premier de carabiniers le motif de cette algarade, et il avait obtenu pour toute réponse que le lieutenant de carabiniers, chef des deux postes de Guetaria et Zarauz, avait donné ordre de s'opposer à tout débarquement.

« Le consul, déclinant sa qualité, repartit cet officier de laisser débarquer les invités de l'ambassade de France. Non-seulement le lieutenant s'y refusa, mais il s'emporta, prononça des paroles peu parlementaires, déclara qu'il s'opposerait au débarquement *etiam manu militari*.

« L'intervention de M. de Macedo ne calma point cet irascible officier, qui, finalement, voulut faire arrêter le ministre brésilien et l'agent consulaire français. Il partit, durant toute cette scène, le lieutenant de carabiniers croyait avoir affaire à l'ambassadeur de France en personne, prenant M. de Macedo pour M. Des Michels. Sa attitude ne parait, d'ailleurs, point sensiblement modifiée quand M. le baron Des Michels, sa visite à la reine terminée, rejoignit ses invités sur le môle.

« Ceux-ci regagnèrent par terre Saint-Sébastien, où, dans l'intervalle, la *Fourmi* était arrivée, non sans avoir été envoyée tout le long du parcours par l'officier précité, qui longeait la côte avec une escorte armée, ne perdant point le bâtiment français de vue, et qui faisait abaisser les fusils dès que l'embarcation de la *Fourmi* faisait mine d'approcher de terre. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 juillet.
Le marché est devenu plus calme; malgré le peu d'affaires faites aujourd'hui, les cours se sont maintenus, aussi bien sur les rentes que sur les valeurs.

Les demandes redoublent au comptant. On compte aujourd'hui 40,500 fr. de 4 1/2 0/0 - 4,700 de rente 3 0/0 - 50 Lyon et 25 Nord.

Les rentes s'inscrivent: le 3 0/0 à 77, l'amortissable à 78.55, le 4 1/2 à 107.70.

Les Consolidés ont fléchi de 1/16 à 100 3/8.

Le 5 0/0 Italien à 93.70 est l'objet de nombreuses affaires, nous entrevoyons toujours le pair pour ce fond d'Etat. C'est du 4 3/4 0/0 qui vaut bien le 4 0/0 Belge ou le 4 0/0 Hollandais que la cote place au-dessus du pair, bien qu'il soit émanant d'Etats qui empruntent tous les ans.

Le Crédit Foncier est encore en reprise à 1.280. Les demandes constantes sur les Obligations Foncières et Communales rendent leur marché très-actif.

Il faut également signaler l'excellente tenue de la Société Générale à 467.50.

La Banque de Paris gagne 10 fr. sur la clôture d'hier à 790.

Le Crédit Industriel et Commercial reste ferme à 680.

La Banque Ottomane fléchit sur le cours d'hier à 596.25. Le Turc descend à 7.92. L'unifiée ne varie pas à 300 fr.

Le Suez cote 1,905. Les recettes du transit pour le 18 juillet sont de 140,000 fr.

Le Nord s'inscrit à 1,665, la Lyon à 1,202.50, l'Orléans à 1,295, le Midi à 1,155, l'Est à 760, l'Ouest à 820.

Tirage de la loterie des Arts décoratifs.

Samedi matin, à neuf heures, a commencé, au Palais de l'Industrie, le tirage définitif de la loterie de l'Union centrale des Arts décoratifs.

Les opérations dureront onze jours.

Les dix premiers jours, il sera tiré, par séance, 52 lots: 40 lots de 500 francs, 40 lots de 4,000 francs et 2 lots de 40,000 fr.

Le jeudi 31 juillet, dernier jour du tirage, les gros lots, formant un total de 4,500,000 fr., seront tirés comme suit:

8 lots de 25,000 fr. — 4 de 50,000 fr. — 4 de 100,000 fr. — 4 de 200,000 fr. — 4 de 500,000 fr.

Les billets qui ont gagné au tirage du 15 janvier dernier participeront à tous ces tirages. Du reste, aucun billet ne sera annulé au cours des opérations et chaque billet émis garde ses chances de gain pour tous les lots.

La séance de samedi matin était présidée par M. Antonin Proust, député, assisté des membres des conseils d'administration, de surveillance, d'un conseiller de préfecture et d'un délégué de la préfecture de police.

— Et dire, reprit-elle, que faute d'une bonne entente, ils pleurent chacun de leur côté!... Ah! non, c'est pas Dieu possible, une chose comme ça!

Et, subitement, son œil s'éclaira. Elle avait trouvé son idée.

— Marthe m'a bien défendu d'en parler à Louis; mais, décidément, je le ferai tout de même. Le petit sera peut-être plus avisé que moi!

La confiance fut inutile.

Le soir même, Louis arrivait rue Jacob, le visage animé, l'œil en feu, tenant une lettre en main.

Montant, d'un seul trait, les quatre étages, il entra comme un ouragan dans la chambrette.

Marthe, accoudée à la fenêtre, les yeux humides, regardait encore la fleur épanouie du rosier.

Et Louis s'élançant vers sa sœur:

— Comment! s'écria-t-il brusquement, sans aucune périphrase, comment! Marthe, qu'est-ce que j'apprends?... M. Trévière demande la main et te le refuse?...

Et comme Marthe ne répondait pas:

— Oui, reprit l'enfant, notre ami se désespère. Après avoir écrit à Lucienne, il m'écrit à moi. Si tu savais quelle jolie lettre, quelle tendre lettre!... Écoute, Marthe.

D'une voix émue, Louis commença la lecture.

Marthe penchait la tête. Les supplications d'Yves pénétraient au plus intime de son cœur.

La lettre était vraiment touchante, et prouvait une douleur profonde, presque désespérée. Celui qui l'écrivait rappelait tout ce qu'il avait souffert depuis son départ des Platanes. Il s'efforçait de faire comprendre à Marthe que le suprême bonheur c'est de donner quand on aime. Il la suppliait d'être généreuse, et d'accepter la moitié d'une fortune qu'il haïssait, puisqu'elle le séparait de celle qu'il aimait.

Lucienne essayait ses yeux, coupant la lecture de ses exclamations.

— Ah! voilà un brave cœur! c'est honnête! c'est désintéressé!... Oh! le bon garçon!... Moi je l'aime tout plein.

« Mon cher petit Louis, disait Yves en terminant, je vous en supplie, aidez-moi à toucher le cœur de Marthe... Vous m'aimiez tant autrefois!... Ne voudriez-vous pas devenir mon frère?... »

— Ah! si je le veux! s'écria Louis... Et son visage s'illumina d'une éblouissante expression de joie... Si je le veux!

Puis, se rapprochant de sa sœur, la regardant au fond des yeux:

— Voyons, Marthe, sois raisonnable; pourquoi fais-tu pleurer notre pauvre ami?

Et comme la jeune fille énumérait longuement au collégien ses raisons de délicatesse, appuyant sur la richesse d'Yves et sur leur pauvreté.

Louis leva les épaules.

— Moi, dit-il, je ne comprends rien à tous ces beaux sentiments. Si M. Yves était pauvre et moi riche, je partagerais de bon cœur lui. Il veut faire de même avec nous... voilà ce que j'appelle de la vraie amitié.

Et Lucienne, à deux pas en arrière, les bras croisés, le visage rayonnant, buvant avidement les paroles de l'écolier:

— Comme tu as raison, mon fils!

Fort de l'approbation de sa bonne, saisissant la main de Marthe, Louis continua:

— Ce n'est pas d'un bon cœur, sœurlette, d'être si fière et de faire pleurer un si bon ami.

L'émotion la plus vive se peignait sur le visage de M^{lle} Delaine.

— Mon Dieu, balbutait-elle, accepter l'offre généreuse de notre ami serait peut-être de la faiblesse?...

Et Louis, avec impatience:

— Eh bien! sois faible, Marthe, puisque tu appelles cela de la faiblesse; mais soyons tous heureux!

Puis, soudain, saisissant un faible sourire sur les lèvres de Marthe:

— Tu dis oui, Marthe... Tu l'aimes!... Ton sourire a trahi ton cœur!

(A suivre.)

DU CAMFRANC.

Voici les numéros gagnants de la première

40 lots de 500 francs.

404,454.
1,993,186.
2,098,392—2,204,653—2,536,812.
3,332,660—3,990,375.
4,476,338.
5,362,664—5,506,552—5,508,400—
6,619,981.
7,270,724—6,840,496.
7,054,568—7,484,466—7,874,540—
8,920,472.
9,042,044—8,033,567—8,407,687—
8,274,376—8,293,676—
9,189,061—8,734,643.
10,000,798—8,734,643.
11,004,943—9,493,934—9,299,030—
12,532,881—9,592,962.
13,141,676.
14,362,873—11,789,419.
15,044,190—12,705,238.
16,121,423—13,427,492—13,488,452
—13,664,979.

40 lots de 4,000 francs.

201,036.
4,507,610.
4,052,270—4,328,505.
7,662,949.
8,650,039.
9,593,537.
11,097,487.
13,043,221—13,346,644.

2 lots de 40,000 francs.

3,598,098—13,868,690.

Les lots sont payables à partir du 4^e

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

DISTRIBUTIONS DE PRIX.

La distribution des prix à l'Institution Saint-Louis aura lieu le mercredi 30 juillet, sous la présidence de M^e l'Evêque d'Angers. La distribution de l'école des Frères de la doctrine chrétienne aura lieu le lendemain jeudi 31, dans la cour de l'Institution Saint-Louis.

Le ministre de la guerre vient de prendre une décision aux termes de laquelle tous les hommes libérables d'ici le 30 juin 1885 (et, par conséquent, se trouvent compris dans cette catégorie les militaires de la classe de 1879) sont maintenant définitivement dans leurs foyers, s'ils s'y trouvent déjà en vertu d'un congé ou d'une permission.

École de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Compte rendu de la 25^e séance, 20 juillet 1884.

Tir réduit à 20 mètres.
Tireurs..... 34
Billes tirées..... 486
Billes mises..... 182
Nombre de points..... 642
Résultat : 97.84 p. 0/0.

1^{er} prix : Une médaille bronze de la Ligue des Patriotes.
M. Baudry, sergent-fourrier à la 9^e section territoriale d'administration.
2^e prix : Une épingle insigne en argent.
M. Davy, membre honoraire.

30^e séance le 27 juillet 1884, de 8 heures à 10 heures du matin, à Terrefort, au fusil modèle 1880, à 400 mètres, et au revolver modèle 1873, à 20 mètres.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

L'ENTHOUSIASME BAISSÉ.

Ce n'est pas seulement à Saumur et généralement dans toutes les villes de province que l'enthousiasme baisse sensiblement. La célébration de la fête dite nationale, qui a encore à Paris, ainsi que nous l'avons vu, obtenu le succès que nous l'avons vu, dans les termes suivants, de la fête du 14 Juillet dans la capitale :

« La Fête a eu lieu, mais beaucoup moins que les années précédentes. Les étrangers et les provinciaux se sont prudemment abstenus de se rendre à Paris et les bourgeois parisiens ont pris, déjà depuis quelques années, l'habitude de s'enfuir de

la capitale au moment de ces réjouissances démagogiques. Peu de monde dans les rues et beaucoup moins de drapeaux que jadis.

» Dans les quartiers élégants, les maisons ornées d'emblèmes tricolores font exception, et même dans les quartiers les plus populaires, ce n'est plus l'enthousiasme d'autrefois : plus d'arcs de triomphe, plus de lanternes vénitienne ou chinoises, plus de bannières aux naïves inscriptions ! Les édifices publics sont seuls généreusement éclairés, éclairés aux frais du budget.

» L'émulation entre quartiers et entre voisins est chose morte... Et ce n'est pas seulement la peur du choléra qui produit ce résultat ; la Fête, comme la République, n'a plus désormais pour le peuple l'attrait de la nouveauté. Les Parisiens veulent bien encore que le gouvernement et la municipalité nous offrent, le 14 Juillet, des feux d'artifices et des illuminations ; mais ils ne veulent plus contribuer individuellement à la dépense. Le 14 Juillet devient un simple 15 Août, une petite fête officielle, rien de plus.

LES CLEFS DU CLOCHER.

Châteauneuf-sur-Sarthe. — Il paraît que le retour de la fête du 14 Juillet a mal inspiré M. le maire de Châteauneuf-sur-Sarthe. L'ardeur de son zèle patriotique lui a fait commettre une inconvenance doublée d'une erreur. Il s'est permis d'aller, en compagnie d'un assesseur, réclamer à M. le curé de la paroisse la clef de l'église, et ce au nom de la nouvelle loi municipale.

Eh bien ! en pareille occasion, nous n'hésitons pas à dire que M. le maire n'a pas seulement manqué aux convenances, mais qu'il a fait preuve d'ignorance.

L'article 104 de la loi du 5 avril 1884 est ainsi conçu :

« Une clef du clocher sera déposée entre les mains des titulaires ecclésiastiques, une autre entre les mains du maire, qui ne pourra en faire usage que dans les circonstances prévues par les lois et règlements. »

Où donc M. le maire de Châteauneuf prend-il le droit d'aller demander à M. le curé la clef dont celui-ci est légalement dépositaire ? — M. le curé a sa clef, — ce n'est pas de tout sa faute si M. le maire n'a pas la sienne ; cela ne le regarde point, ni peu ni prou, et la loi n'oblige en aucune circonstance MM. les curés à prêter à MM. les maires la clef dont ils sont dépositaires. — Chacun doit avoir la sienne, voilà ce que dit la loi, et puisque M. le maire de Châteauneuf est si pressé de jouir du bénéfice de cette disposition nouvelle, il devait s'adresser à l'autorité administrative compétente, et non pas à M. le curé.

Nous estimons donc que M. le curé de Châteauneuf avait parfaitement le droit tout d'abord d'éconduire M. le maire au nom même de la loi nouvelle et avec tous les égards dus à son erreur et à son inconvenance.

M. le curé, nous écrit-on, s'est borné à objecter à M. le maire qu'il n'avait encore reçu aucune instruction de l'Evêché, relativement à l'application de la loi nouvelle, et il aurait ajouté que d'ailleurs, il ne croyait pas qu'il lui fût possible de livrer à un pouvoir laïque la clef qui protège son trésor le plus sacré.

Il a dix fois raison, ce prêtre, de défendre ainsi le saint trésor qui lui est confié, et il est absolument dans son droit lorsqu'il refuse de livrer lui-même la clef dont il est dépositaire.

M. le maire de Châteauneuf s'est trompé d'adresse. Pour avoir sa clef, il lui faudra la demander aux autorités compétentes et attendre, en outre, que celles-ci aient arrêté le règlement qui est prescrit en toutes lettres par l'article 100 de la loi nouvelle, lequel est ainsi conçu :

« Les sonneries religieuses, comme les sonneries civiles, feront l'objet d'un règlement concerté entre l'Evêque et le préfet, ou entre le préfet et les consistoires, et arrêté, en cas de désaccord, par le ministre des cultes. »

Jusqu'à-là, M. le maire de Châteauneuf, ainsi que tous les autres maires, n'a qu'un droit, celui de rester tranquille, de laisser M. le curé tranquille, et d'attendre la confection du règlement exigé par la loi.

La lettre, qui nous met au courant de cet incident puéril de Châteauneuf, ne nous dit pas que M. le maire ait insisté après la réponse de M. le curé. — Mais on nous affirme, en revanche, que certain citoyen, qui assistait et accompagnait M. le maire dans son inutile et inconvenante visite à M. le

curé, n'aurait pas craint de laisser entrevoir... « la levée d'une empreinte sur la serrure de la grande porte de l'église. »

Attention, citoyen ! ces procédés-là sont ceux des crocheleurs, ceux qu'emploient d'ordinaire les malfaiteurs les plus vulgaires, mais non pas ceux que la loi protège ou autorise. Croyez-nous, vous ferez bien de réfléchir un peu aux conséquences avant de vous lancer dans ce nouveau genre d'opérations.
(Journal de Maine-et-Loire.)

ANGERS.

Le Patriote rapporte un trait de charité à l'honneur des pompiers d'Angers.

Il y a quelques jours, mourut un des leurs, laissant trois enfants en bas âge et une jeune veuve sans ressources. Emus de cette misère, les braves pompiers ouvrirent spontanément une souscription pour venir en aide à cette famille. La souscription produisit 200 fr. environ, qui furent intégralement versés à la jeune femme.

Le colonel du 435^e de ligne, M. Hogenbill (Toussaint-Hippolyte), dont nous avons annoncé la mort, était né le 18 août 1829 ; il n'avait pas encore 55 ans. Entré au service le 20 août 1847, il était sous-lieutenant le 28 mai de l'année suivante.

Lieutenant en 1853, capitaine en 1859, il était nommé officier supérieur le 4 octobre 1870. Lieutenant-colonel en 1873, il était colonel le 29 décembre 1882.

LES MACHABÉES.

Nous disions, samedi, que le drame lyrique intitulé les Machabées, paroles de M. Verrier, musique de M. Simon, allait être représenté les 20 et 27 juillet au Patronage de Saint-Vincent-de-Paul d'Angers.

Laissons M. Verrier nous exposer lui-même, dans une notice qui sert de préface à l'analyse de la pièce, les changements et additions qu'il a faits :

« MM. les Directeurs du Patronage, — encouragés par le succès sans précédent et vraiment merveilleux de la Pastorale de M. Moreau (de Tours), ont désiré mettre à l'étude une autre pièce où la partie lyrique, qui avait contribué pour une si grande part à exciter les applaudissements du public, fût de même largement représentée. Leur choix s'est porté sur le drame en trois actes du R. P. Marin de Boylesve. Mais il fallait de toute nécessité le remanier complètement. Cette tâche, assez délicate, nous a été confiée, et nous l'avons acceptée avec plus de dévouement, sans doute, que de prudence.

« Nous devions, d'abord, préparer le dialogue aux Réciatifs, Strophes et Chœurs que nous voulions insérer. Puis, le drame étant déjà un peu long par lui-même, nous n'avons pas hésité à y pratiquer de larges coupures, tout en nous appliquant à n'altérer en rien la physionomie de la pièce. C'est ce drame, ainsi repris en sous-œuvre, que MM. les Directeurs offrent à leur bienveillant auditoire. La plus grande partie du dialogue est donc un abrégé de la pièce primitive et ne nous appartient en aucune façon.

« Nous prenons la responsabilité : 1^o de toute la partie lyrique ; — 2^o du rôle de tous les personnages ajoutés ; — 3^o de tout le 4^e acte, entièrement nouveau.

« Nous avons fait ce travail de grand cœur, heureux de contribuer pour notre faible part à une œuvre qui a toutes nos sympathies, et aussi d'avoir comme collaborateur, pour la partie musicale, M. Simon, dont l'éloge n'est plus à faire, surtout au Patronage, qui lui doit plusieurs de ses succès, et non des moindres. Nous lui avons fourni un modeste cadre, vous admirerez la splendeur du tableau. »

Il appartenait à M. Verrier de louer son collaborateur, et l'on ne peut que s'associer à son jugement parfaitement compétent sur la musique de M. Simon. Mais si M. Simon voulait aussi écrire une préface, il dirait que sa musique s'est inspirée des vers de M. Verrier et n'a fait que traduire les fortes ou gracieuses pensées du poète. L'auditoire auquel est destiné cet ouvrage dramatique, trouvera que les deux collaborateurs sont inséparables et récompensera des mêmes applaudissements le poète et le musicien.

(Union de l'Ouest.)

On lit dans le Français :

« Parmi les décorations qui ont coulé à flots dans le Journal officiel, il y en a une à laquelle tout le monde a dû applaudir. La croix de la Légion d'Honneur sur la poitrine d'une Sœur hospitalière de Tours, c'est bien ; mais quand on ajoute dans la notice les mots : « dévouement exceptionnel », c'est mal.

» S'il s'agissait d'une infirmière laïque, vous pourriez dire avec grande raison : dévouement exceptionnel, mais quand il s'agit des Sœurs de charité, le dévouement n'est pas l'exception, il est la règle de chaque jour ; demandez-le à cette heure aux hôpitaux de Marseille et de Toulon. »

Le ténor Degenne, qui a débuté dernièrement avec tant de succès dans *Lackmé*, bien qu'engagé à Lyon l'année prochaine, restera probablement à l'Opéra-Comique, M. Carvalho ayant l'intention de payer son dédit à M. Dufour, le directeur de Lyon.

En ce cas, M. Dufour remplacerait M. Degenne par M. Furst, l'ancien pensionnaire de M. Carvalho.

Publications de mariage.

Paul-Marie-Antoine-Pierre Godet, imprimeur, et Renée-Marie-Léonie Chivert, sans profession, tous de Saumur.

Charles Bousquet, huissier, de Saumur, et Jeanne-Marguerite Drouard, sans profession, de Candès.

Pendant les grandes chaleurs, et principalement depuis l'apparition du choléra en France, les célébrités médicales prescrivent le thé chaud coupé avec du rhum ; nous recommandons les excellents rhums de la maison John Alvarès, planteur à Kingston, Jamaïque, vendus chez DOUESNEL, Epicerie Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, depuis 2 fr. le litre et au-dessus selon qualité. — Thés noirs Souchong à 4 et 6 fr. le 1/2 k.

Ouvriers ! n'hésitez pas ! — « Voilà six jours que je fais usage de vos Pilules Suisses et je me trouve déjà bien changé. J'avais mal à l'estomac, digestions difficiles, vomissements de bile, aigreurs, maux de reins, constipation complète, tout cela a disparu avec une rapidité surprenante, grâce à vos bienfaisantes pilules. Veuillez m'en envoyer quatre boîtes à 1 fr. 50. Je vous remercie infiniment et vous autorise à publier ma lettre, afin que personne n'ignore les bienfaits rendus par vos Pilules Suisses ; vous ne le publierez jamais assez. Ouvriers, n'hésitez pas à acheter les Pilules Suisses ! »

« Laurent BAUCHARD, rue Petit-Becquigny, à Bohain (Aisne). »
A. Herzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 20 juillet 1884.
Versements de 125 déposants (21 nouveaux), 26,838 fr.
Remboursements, 16,028 fr. 18 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Amillou, de Martigné-Briand, de Vibiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

Chalindrey (Haute-Marne), 29 novembre 1879.

J'ai terminé le flacon de FER BRAVAIS que vous m'aviez envoyé ; j'ai retiré le plus grand bien de votre fer ; depuis que j'en fais usage, j'ai de l'appétit et ne souffre plus des fatigues de l'estomac ; en un mot, je me sens plus vigoureux ; aussi je continue d'en prendre avec confiance, et suis heureux de pouvoir vous témoigner toute ma reconnaissance.

A. BOUTAUD.
Dans toutes les pharmacies. — Exiger la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

En temps d'épidémie ou de chaleur, faire usage du goudron Guyot.

Le Goudron Guyot est une liqueur qui sert à préparer une eau de goudron très-agréable. Le goudron Guyot rafraîchit et purifie le sang, il fortifie l'estomac. Il a été expérimenté avec succès dans les hôpitaux de France, Belgique et Espagne contre les affections de la gorge, de la poitrine et de la vessie. Prix du flacon (pour 48 verres de boisson), 2 fr. dans toutes les pharmacies.

Si l'on veut avoir le véritable Goudron Guyot, exiger sur l'étiquette la signature E. Guyot et l'adresse, 19, rue Jacob, Paris.

Marché de Saumur du 19 Juillet

Blé semence (l'h.)	—	Huile de noix.	50	130	—
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	17	Graine trèfle	50	—	—
Froment (l'h.)	77	— lin.	70	—	—
Halle, moy ⁿ	77	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	60	—
Orge	65	— Luzerne	780	55	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	45 à 50	—
Fèves	75	Amandes . . .	50	—	—
Pois blancs . . .	80	Cire jaune . .	50	190	—
— rouges	80	Chanvres 1 ^{er}	—	—	—
Colza	65	— qualité (52k. 500)	—	—	—
Chenevis	50	— 2 ^e	—	—	—
Farine, culas.	157	— 3 ^e	—	—	—

COURS DES VINS.
BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1883, 1 ^{er} qualité	200	à	»
Id. 1883, 2 ^e id.	100	à	»
Ordin., env. de Saumur 1883, 1 ^{er} id.	100	à	»
Id. 1883, 2 ^e id.	85	à	»
Saint-Léger et environs 1883, 1 ^{er} id.	100	à	»
Id. 1883, 2 ^e id.	85	à	»
Le Puy-N.-D. et environs 1883, 1 ^{er} id.	90	à	»
Id. 1883, 2 ^e id.	80	à	»
La Vienne, 1883,	00	à	65

ROUGES (2 hect. 20).

Bouze et environs, 1883	140	à	»
Id. 1883	140	à	»
Champigny, 1883, 1 ^{er} qualité	200	à	»
Id. 1883, 2 ^e id.	170	à	»
Id. 1883, 3 ^e id.	150	à	»
Id. 1883, 4 ^e id.	140	à	»
Varrains, 1883,	120	à	»
Varrains, 1883,	120	à	»
Bourguell, 1883,	150	à	»
Id. 1883, 1 ^{er} id.	100	à	»
Id. 1883, 2 ^e id.	85	à	»
Id. 1883, 3 ^e id.	80	à	»
Restigné 1883,	140	à	»
Id. 1883,	135	à	»
Chouan, 1883,	130	à	»
Id. 1883,	130	à	»
Id. 1883,	130	à	»
Id. 1883,	130	à	»

BIBLIOGRAPHIE

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA GEOFROY.

Sommaire du n° 485 (samedi 4 2 juillet 1884) :

Orgueil et repentir, par Vassel de Fautereau. — Courrier des enfants : Lazarets et quarantaine, par A. Erébion. — Calendrier du Jeune Age : Saint Jean Gualbert (12 juillet), par Freund. — Ma Tourterelle, poésie de E. de Nassirac, musique de C. Carissan. — Les illustrations françaises : Denis Papin ; la vapeur, par A. Eloy. — La métallurgie artistique, par Eryaur. — Heures de loisir, par Pr. Etienne.

COUVERTURE : Prime. — Annonces.

ABONNEMENT : pour la France, un an 40 fr., six mois 6 fr. — Bureaux : 76, rue des Saints-Pères, Paris.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 3 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 173. La Fête du 14 juillet à l'Elysée. La fête à Marianne. La Marseillaise.

Conseils aux députés. Encore la guerre ! La misère sous la République. Le fablier du Gaulois.

UNE BONNE RÉOLUTION. — L'administration de la Lanterne d'Arlequin, dans le but de rendre sa publication accessible à tout le monde, vient de décider qu'à partir du 4^{er} juillet, le prix de l'abonnement est fixé à 6 fr. pour tout le monde ; nos abonnés continueront à la recevoir au prix de 3 fr., en envoyant à la direction à Tours, rue Richelieu, 13, avec le prix de leur abonnement de faveur, la bande du journal.

LA MUSIQUE POPULAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux : Boulevard St-Michel, 78, Paris.

Abonnements : Un an, Paris 12 fr. — Départements, 14 fr. — Un numéro : 25 centimes.

Sommaire du n° 144.

TEXTE. — Joséphine Daram, par Alphonse Barallo. — Les œuvres dramatiques de Berlioz, par A. Bouttarel. — La musique et les théâtres à Paris en 1790, par E. Grégoir. — Nécrologie : Victor Massé. — Les sociétés lyriques, par Alphonse Barallo. — Nouvelles de l'Allemagne. — La Muse britannique, par L. Melbourne. — Nouvelles diverses. — Guide de l'excursionniste. MUSIQUE. — Les ruines d'Athènes (Marche à la Turque) de L. Van Bethoven. — La Providence à l'homme. — Poésie d'Alphonse de Lamartine, musique de Félicien David.

ILLUSTRATION. — Portrait de M^{lle} Daram, du théâtre de l'Opéra.

Tout abonné recevra gratis en prime : Douze francs d'ouvrages ou gravures à choisir dans les catalogues qui seront envoyés franco et gratuitement, avec un numéro du journal, à toute personne qui en fera la demande à l'administration, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST ALGERIEN
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25,000,000 DE FRANCS

EMMISSION
(AUTORISATION MINISTÉRIELLE DU 3 JUILLET 1884)
de 153,860 OBLIGATIONS de 500 fr. à 4%
Intérêt annuel : 15 fr., payables par semestre les 15 Janvier et 15 Juillet. Remboursement au pair en 95 ans par tirages annuels, à partir de 1884.

GARANTIE DE L'ÉTAT
(Lois des 2 Août 1880, 24 Août 1883 et 21 Mai 1884)

PRIX D'ÉMISSION : 325 FRANCS
(SOUSCRIPTION DU 15 JUILLET 1884) PAYABLES :

25 fr. en souscrivant. 50 fr. le 15 Janvier 1884.
50 fr. à la répartition contre remise d'un titre provisoire nominatif ou au porteur. 50 fr. le 15 Juillet 1884.
50 fr. le 15 Janvier 1885. 50 fr. le 15 Janvier 1887, pour solde, contre remise d'un titre définitif, jouissance 15 Janvier 1887.

Chaque Action a droit à une obligation irréductible. Pendant la période des versements, il sera tenu un intérêt de 4 % l'an sur les sommes payées. La libération anticipée est admise, mais seulement aux dates ci-dessus et pour solde.

On souscrit : LE MARDI 22 JUILLET

(Et dès à présent par Correspondance) à Paris : Société générale de Crédit industriel et commercial, 72, r. de la Victoire et bureaux de quartier. Dans les DÉPARTEMENTS, chez ses Correspondants. En ALGÉRIE : Banque de l'Algérie. A tous les guichets d'émission, on trouve des prospectus détaillés. Les Obligations de la Cie sont cotées à la Bourse de Paris. La Banque de France fait des avances sur ces titres.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Pharmacie NORMANDINE

11 et 13, rue Saint-Jean,

SAUMUR

Au moment où on cherche à assainir le plus possible les habitations, et à se préserver des miasmes, il n'est pas inutile de rappeler le prix des principaux désinfectants, afin qu'on puisse les employer largement.

Chlorure de chaux,	le kilo. . . .	0,80 c.
Sulfate de fer,	—	0,50 c.
Acide phénique liquide,	le litre. . . .	2,50 c.
Phénol sodique,	le flacon. . . .	0,75 c.

Diminution sensible sur les prix ci-dessus par quantités.

A VENDRE

Belle JUMENT carrossière, baie-claire, 8 ans ;
Un CHEVAL gris moucheté, 12 ans, s'attelant et se montant.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

M^{re} LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

CAISSE de constitution de rentes par les opérations commerciales.

10 0/0 par an.
10 0/0 par mois.
Toute sécurité.
Capitaux garantis.

S'adresser à l'Agence de Saumur L. RENARD, ancien notaire, 16, rue Verte, à Saumur. (316)

M. FUSELLIER, Louis, rue Haut-Saint-Pierre, n° 27, se propose pour servir dans les diners, cirer les parquets, remplacer les domestiques, mettre le vin en bouteilles et remplir tous les emplois de ce genre qu'on voudra bien lui confier.

DOMESTIQUE. On demande, en ville, bonne domestique de 25 à 30 ans, forte travailleuse, aimant les enfants et sachant faire un bon courant de cuisine.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^{re} LAMBERT, avoué au Mans.

ADJUDICATION

En l'étude de M^{re} FOUCHARD, notaire au Mans,

Le samedi 26 juillet 1884, à une heure,

VASTE USINE

à l'usage de

FILATURE

ET

CORDERIE MECANIQUE

A vapeur et à la main,

Située au Mans (Sarthe), avenue de Pontlieue, 3.

Y compris la clientèle et le matériel d'exploitation.

Contenance cadastrale : 14,617 mètres

Entrée en jouissance immédiate.

Mise à prix : 150,000 francs.

S'adresser, au Mans, à MM. LAMBERT et BRURIER, avoués, à M^{re} BLIN, agréé, à M^{re} FOUCHARD, notaire.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie.

M. RENÉ ROUSSEAU prévient ses clients qu'il tient à leur disposition un choix considérable de cidres, meilleurs encore que ceux vendus jusqu'à ce jour, et dont la qualité tout à fait supérieure ne craint aucune altération, par suite des chaleurs.

A partir du 24 juin, s'adresser au nouveau domicile de M. ROUSSEAU, rue Nationale, 19, ou au dépôt, place du Roi-René, magasins Pichat.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des

RÉPARATIONS.

M. ANDRIEU D'ALBAS, propriétaire, résidant à Versailles, prévient MM. les commerçants et entrepreneurs de travaux qu'il ne reconnaîtra, pour le passé comme dans l'avenir aucune réclamation de paiement qui ne sera basée sur une commande faite par lui-même et par écrit.

LIBRAIRIE JAVAUD

ON DEMANDE un garçon de 12 à 13 ans, sachant lire et écrire.

A LOUER

UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Bourbes de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestions difficiles, indigestions GÉLÉSTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Chlorure. Administration de la C^{ie} concessionnaire à PARIS, 22, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE, sous le CAPSULE.

Dépôt chez tous les marchands d'Éaux minérales, droguistes et pharmaciens.

Service de Saumur à Fontevault.

M. DRON prévient le public qu'il vient d'organiser un service de Voitures, de Messageries et Commissions entre Saumur et Fontevault.

Départ de Saumur, quai de Limoges, chez BERTIN, tous les jours, à 9 heures du matin.

Départ de Fontevault, chez M^{me} veuve HUBERT, à 4 heures et demie du soir.

Bureau central, à Saumur, 4, rue du Prêche.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.	
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.											
6	55	matin (s'arrête à la Possonnière)											
9	16	matin, omnibus-mixte.											
1	25	soir, —											
3	32	— express.											
7	15	— omnibus.											
10	36	— (s'arrête à Angers).											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.	
8 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.											
9	37	— omnibus.											
12	48	— express.											
4	44	— soir, omnibus-mixte.											
7	4	— omnibus (s'ar. à Tours)											
10	24	— express-poste.											
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.													

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.